



Feuille d'information pour partenaires économiques de travaux de projet et de bachelor Informatique médicale

La présente feuille d'information règle la procédure de préparation des travaux de projet et des travaux de bachelor (thèses de bachelor) des étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), dont les thèmes sont proposés par des partenaires économiques. Les partenaires économiques ont ainsi la possibilité de faire élaborer d'intéressantes parties de projet, études ou prototypes et de faire la connaissance d'étudiant-e-s.

1. Volume et déroulement du travail dans le temps

Travail de projet (charge de travail 180 heures par étudiant-e)

Champs d'activité possible:

- Spécifications et réalisation d'interfaces, services Web inclus
- Évaluation et introduction de nouveaux systèmes d'information
- Sondages, statistique, Outcome dans le secteur IT
- Elaboration de propositions et spécifications pour une application spéciale nécessaire
- Intégration de différents systèmes inhouse ou dans le secteur clientèle
- Élaboration de propositions d'architecture, par ex. eHealth, plateformes d'intégration
- Spécifications et programmation de GUI
- Spécifications, conception et réalisation de banques de données
- Tâches de paramétrage
- Analyse et évaluation de projets existants et propositions pour la suite de la procédure

Travail de bachelor (charge de travail 360 heures par étudiant-e)

Le travail de bachelor est accompli seul ou en groupe. Son contenu est conçu de sorte à ce que le laboratoire d'informatique médicale ou les mandants (hôpitaux, autorités ou industrie) puissent immédiatement utiliser les produits développés. Les analyses des exigences, spécifications détaillées et éventuellement les prototypes existants de logiciels provenant de projets précédents peuvent servir de base de travail au travail de bachelor.

Champs d'activité possibles, en complément de ceux du travail de projet:

- Examen critique des résultats d'un travail préparatoire (par ex. travail de projet)
- Év. corriger et compléter les résultats du travail préparatoire
- Évaluation de la qualité et scientificité des résultats
- Documentation du travail dans une forme adaptée et un style approprié (rapport)
- Présentation des résultats

Travail de projet

	Variante 1	Variante 2
Approbation des thèmes proposés jusque	S35	S05
Début	S38	S08
Remise	S03	S24

Travail de bachelor

Approbation des thèmes proposés jusque	S05	S35
Début	S08	S38
Remise	S24	S03

Les variantes 1 et 2 représentent le début du travail au semestre d'automne resp. de printemps. Toutes deux sont valables pour les étudiant-e-s à plein temps et à temps partiel.



2. Choix de thèmes

Le partenaire économique propose le thème. L'enseignant-e décide si le thème peut être traité et si la problématique a besoin d'être adaptée. L'enseignant-e attribue le thème à traiter à l'étudiant-e.

3. Travail autonome

Les travaux sont accomplis à la BFH seul ou en petits groupes pouvant aller jusqu'à trois personnes. Ils peuvent exceptionnellement aussi être accomplis chez le partenaire économique. Dans ce cas une autorisation de la direction de la division est impérative.

Les étudiant-e-s s'engagent à accomplir le travail de manière autonome. Toutes les sources d'information, y.c. les sources orales, telles qu'entretiens avec le partenaire économique, doivent être mentionnées dans la bibliographie.

Les étudiant-e-s tiennent un journal de travail.

4. Encadrement

Les étudiant-e-s sont encadré-e-s par un spécialiste du partenaire économique et un-e enseignant-e de la BFH-TI. Une discussion commune a généralement lieu 1 à 2 fois par semaine.

5. Évaluation

L'évaluation conformément au formulaire d'évaluation incombe à l'enseignant-e et un-e expert-e externe indépendant-e. Le spécialiste du partenaire économique qui accompagne le travail ne peut pas aussi être l'expert-e.

6. Publication des projets proposés

Les partenaires économiques déposent généralement un grand nombre de projets. Les enseignant-e-s publient les propositions de projet attrayantes à traiter. Les étudiant-e-s peuvent choisir le thème de leur travail de projet ou de bachelor parmi les propositions de projet publiées. La BFH n'assume aucune responsabilité quant aux résultats élaborés.

7. Convention

Une convention entre la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), l'entreprise et l'étudiante ou l'étudiant règle les droits et obligations des parties concernées dans le cadre du travail de projet ou de bachelor (par ex. les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité).

8. Contact

Si vous avez des questions Monsieur le Prof. Dr Jürgen Holm, responsable de la filière d'études Informatique médicale (jürgen.holm@bfh.ch, T +41 32 321 63 04) y répond volontiers.